

Publication du 26 mars 2026

FSU-SNUipp Martinique

www.972.snuipp.fr

snu972@snuipp.fr

www.facebook.com/SNUippFsuMartinique

Gestion concentrée du remplacement modèle de Martinique

Il était une fois, une **académie volontaire** pour gérer un nouvel outil de gestion des absences des personnels. Une nouvelle application mise en service, en février, pour gérer le remplacement, tâche retirée à DIX secrétaires de circonscriptions, pour être centralisée au niveau du rectorat, au 3^{ème} étage, près du Sauveur.

Avant la mise en service de l'outil informatique, quatre personnes « novices » avaient été affectées à la tâche. A l'aide de grandes feuilles A3, on notait les demandes de remplacements. Bon, comment dire, ce n'était pas très efficace !

Enfin, l'outil arrive. La gestion va s'améliorer dit-on ! Tellement que telle brigade sort du sud pour aller au nord et telle brigade du centre n'est pas appelée ! Mais, le rectorat, dit : on s'améliore.

Lorsque le temps nécessaire estimé pour se familiariser avec l'outil approche et que l'efficacité attendue est supposée arriver, alors, on trouve les coupables à ce qu'on

entend inlassablement dans les écoles : « *On n'a pas de remplaçants* », « *Cela fait une semaine qu'on a personne...* », « *Vraiment, ça fonctionnait mieux avant...* ». Mais non ! Ce sont ces « *roublards de* » brigades qui se cachent ! Ils se terrent et ils ne vont pas sur les remplacements !

Du coup, **EUREKA !**

LA solution à CE dysfonctionnement dysfonctionnel est LA MISE EN DEMEURE.

Il suffira de dire :

« Monsieur le Ministre, oui, oui, cela fonctionne ! Il suffit de dédier une personne à suivre les contrevenants, on les met en demeure par mail, puis on dépense l'argent public pour envoyer une lettre de mise en demeure à la personne fautive ! » et on est sûr qu'au moins, ce dossier-là, on l'aura réussi !

Que dire quand les ISSR ne sont pas payées en temps et en heure ? Que dire lorsque les indemnités REP, REP+ ne sont pas payées en temps et en heure ?

Lorsque, le dialogue dit social permettant de relayer le nom des collègues concernés n'aboutit pas,on fait quoi ?

Vous avez trouvé... ? Parlons donc le même langage, allons-y,SANS HESITER !!! Procédure de MISE en DEMEURE !

